



GUIDE D'INSCRIPTION 2022-2023

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) aux accueils de loisirs et périscolaire « Les Robinsons » de Bartenheim ou à l'accueil de loisirs « Les Coquelicots » de Ranspach-Michelbach durant les vacances scolaires, et nous vous en remercions.

Afin de simplifier les inscriptions et le suivi quotidien pour les familles, nous avons mis en place un service de portail famille. L'ensemble de la procédure expliquée ci-dessous se déroule donc via ce service à l'adresse <https://assolaclef.leportailfamille.fr>

Ainsi, il vous suffit de suivre les étapes suivantes pour effectuer sereinement les inscriptions de votre/vos enfant(s).

L'ensemble des documents évoqués dans ce guide sont à nous retourner impérativement via le portail famille. **Merci de ne pas les envoyer par mail car ils ne seraient pas traités.**

ETAPE 1 : CRÉATION OU MISE À JOUR DE VOTRE COMPTE PORTAIL FAMILLE

La création de votre compte portail s'effectue **uniquement si vous n'avez jamais été inscrit au sein d'une des structures de l'association La CLEF.**

Plusieurs tutoriels ont été créés par nos soins afin de vous aider si nécessaire dans les étapes à effectuer (fichiers « TUTORIELS » disponibles en [téléchargement](#) directement sur le portail). **Une fois votre demande de création envoyée, il suffira d'attendre sa validation par nos soins, confirmée par mail.**

Si vous disposez déjà d'un compte portail (même ancien), il s'agira simplement de contrôler et mettre à jour vos données. En cas de perte de vos codes d'accès, nous pouvons vous les renvoyer sur simple demande par mail.

Cas particulier pour les familles de l'accueil de loisirs « les Coquelicots » : même s'il s'agit du même éditeur, il est bien nécessaire de créer un nouveau compte sur le portail famille de l'association La CLEF.

ETAPE 2 : COMPLÉTER VOTRE DOSSIER

Lorsque vous aurez bien accès à votre portail, il sera impératif de nous transmettre les éléments suivants **via le module d'envoi prévu à cet effet « [Transmettre un document](#) »** :

- Le formulaire d'adhésion et d'autorisation d'ouverture de compte portail (valable pour toute la famille).
- Le certificat médical 2022-2023 rempli par le médecin traitant qui est commun avec l'école maternelle « Les Lilas » (*pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, possibilité d'utiliser ce nouveau certificat valable plusieurs années **OU** de remplir vous-même les vaccinations DTP + envoi du scan de la page du carnet de vaccination via le portail*).

Le certificat médical ou le scan du carnet de vaccination n'est obligatoire que pour toute première inscription **OU** si la date de rappel d'un ou plusieurs vaccins figurant sur la fiche portail de votre enfant est dépassée. **Si les dates sont toujours valables, vous n'avez pas besoin de transmettre à nouveau le certificat médical ou le scan du carnet de vaccination.**

Documents complémentaires

- L'attestation d'assurance responsabilité civile (RC) en cours de validité.
- **D'ici septembre/octobre 2022** ou dès que possible pour les inscriptions en cours d'année : la première page de votre avis d'imposition **2022 sur les revenus 2021** (**facturation au tarif maximum sans ce document**). Tout avis d'imposition antérieur ne serait pas pris en compte.

Le formulaire d'adhésion et le certificat médical sont disponibles dans la section « [Téléchargements](#) » de votre portail famille. Une confirmation par mail vous sera envoyée lorsque tous les documents auront été validés.

Enfin, **après avoir reçu notre mail de confirmation** de traitement des documents, veuillez renseigner ou mettre à jour scrupuleusement les données suivantes :

- Créer la ou les fiches de votre/vos enfant(s), des membres de la famille et responsables autorisés à venir chercher votre/vos enfant(s) si ce n'est pas encore fait.
- Renseigner l'école fréquentée par votre/vos enfant(s) pour l'année 2022-2023 (nous compléterons la classe).
- Renseigner le type de repas (classique 5 composantes OU sans viande) et les allergies éventuelles.
- Vérifier toutes les coordonnées et informations possibles à remplir afin de faciliter l'accueil futur de votre/vos enfant(s) ainsi que nos échanges.

Il est également possible de créer d'autres fiches pour chaque personne susceptible de venir chercher votre/vos enfants au sein de nos structures.

ETAPE 3 : EFFECTUER VOS DEMANDES D'INSCRIPTIONS

Pour une inscription au périscolaire « les Robinsons » de Bartenheim :

Les inscriptions initiales ont été effectuées au courant du mois de juin 2022.

Les demandes formulées en cours d'année scolaire s'effectuent au regard de la situation individuelle de chaque famille et dans la limite des places disponibles. Si vous avez coché l'option « Inscription aux accueils de loisirs et périscolaire Les Robinsons de Bartenheim », nous vous enverrons automatiquement par mail un planning de fréquentation à remplir et nous retourner via le module d'envoi de documents du portail.

Nous pourrions ainsi étudier vos demandes et y apporter une réponse dans les meilleurs délais au regard des places encore disponibles.

Pour une inscription aux accueils de loisirs de Bartenheim durant les vacances scolaires :

Lorsque vous aurez complété les étapes 1 et 2, vous recevrez un mail de confirmation de notre part vous indiquant que les documents transmis ont bien été traités et que vous pouvez désormais accéder au [calendrier de réservation](#).

Il vous suffit ensuite de choisir le mois désiré, puis de cliquer sur les dates pour lesquelles vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s). Si les inscriptions ne sont pas encore possibles, une fenêtre s'ouvrira et vous indiquera la date à partir de laquelle vous pourrez le faire.

Si les inscriptions sont ouvertes, vous pourrez tout simplement choisir chaque jour souhaité à partir du calendrier et cliquer sur la prestation souhaitée. Pour les inscriptions forfaitaires (à la semaine), l'inscription pour un jour valide automatiquement l'ensemble de la semaine.

Légendes pratiques : **R** = réservé - **DR** = demande de réservation - **DA** = demande d'annulation. Un carré grisé avec une croix au centre signifie qu'il n'y a plus de places disponibles pour la prestation demandée.

Lorsque vous effectuez une demande, celle-ci n'est visible **et effective** sur le portail qu'après validation par nos soins. Aucune demande non-validée par nos soins ne peut être considérée comme réservée.

Vous pouvez contrôler sur la page d'accueil du portail le nombre de demandes de réservation en attente. Un mail de confirmation vous est systématiquement envoyé lors de la validation (ou du refus).

Pour une inscription à l'accueil de loisirs de Ranspach-Michelbach durant les vacances scolaires :

Lorsque vous aurez complété les étapes 1 et 2, vous recevrez un mail de confirmation de notre part vous indiquant que les documents transmis ont bien été traités et que vous pouvez désormais accéder au [calendrier de réservation](#).

Il vous suffit ensuite de choisir le mois désiré, puis de cliquer sur les dates pour lesquelles vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s). Si les inscriptions ne sont pas encore possibles, une fenêtre s'ouvrira et vous indiquera la date à partir de laquelle vous pourrez le faire.

Si les inscriptions sont ouvertes, vous pourrez tout simplement choisir chaque jour souhaité à partir du calendrier et cliquer sur la prestation souhaitée. Pour les inscriptions forfaitaires (à la semaine), l'inscription pour un jour valide automatiquement l'ensemble de la semaine.

Légendes pratiques : **R** = réservé - **DR** = demande de réservation - **DA** = demande d'annulation. Un carré grisé avec une croix au centre signifie qu'il n'y a plus de places disponibles pour la prestation demandée.

Lorsque vous effectuez une demande, celle-ci n'est visible **et effective** sur le portail qu'après validation par nos soins. Aucune demande non-validée par nos soins ne peut être considérée comme réservée.

Vous pouvez contrôler sur la page d'accueil du portail le nombre de demandes de réservation en attente. Un mail de confirmation vous est systématiquement envoyé lors de la validation (ou du refus).

Particularités concernant les périodes d'ouverture et inscriptions à Ranspach-Michelbach :

Les inscriptions peuvent s'effectuer à la journée (2 jours minimum sur une même période de vacances) ou sur la semaine, permettant dans ce dernier cas de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Afin de respecter une priorité d'inscription par zone, la possibilité d'inscription sera différée dans le temps de la manière suivante :

- **Semaine 1 (ouverture des inscriptions) :** possibilité d'inscription uniquement pour les habitants des 30 communes des ex CC Portes du Sundgau et CC Pays de Sierentz (Zone 1).
- **Semaine 2 :** possibilité d'inscription pour les habitants de la Zone 1 et pour les habitants des 10 communes de l'ex CC3F (Zone 2).
- **Semaine 3 et suivantes :** ouverture des inscriptions à toutes les familles.

[Une carte](#) présentant les zones de manière détaillée est disponible en téléchargement sur notre site internet.